COMMUNE DE BRETONCELLES

Accusé de réception en préfecture
061-216100610-20220429-D20210429004-DE
Date de télétransmission : 04/05/2022
Date de réception préfecture : 04/05/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf avril à dix neuf heures, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel CHEVÉE, Maire.

Nombre de membres

Afférents au CM 15
En exercice 15

Ont pris part à la délibération 14

Date de la convocation : 21 Avril 2022

Présents : M Chevée, Mme Bacle, M. Oussibla, Mme Haye, M. Lemonnier, Mme Slater, M. Georges, M. Fabre, M. Pitel, Mme Dos Anjos,, Mme Pierson, Mme Deudon,

Absents excusés : Mme Guyon Daniel (pouvoir à M. Dos Anjos), Mme Bigeault (pouvoir à M; Oussibla) M. Akriche

Monsieur Damien DOS ANJOS est élu secrétaire de séance.

Le procès verbal de la précédente réunion est lu et adopté

Régie assainissement : approbation du rapport sur le service et le prix de l'assainissement 2021 D2022.04.29.004

Un exemplaire du rapport a été transmis à chaque conseiller avant la réunion afin qu'il puissent en prendre connaissance.

Il sera présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code des Collectivités Territoriales.

La station respecte l'arrêté national du 21 juillet 2015.

Suite à la pandémie de Covid 19, l'arrêté du 20 avril 2020 modifié par l'arrêté du 30 avril 2021, interdit dorénavant l'épandage des boues non-chaulées ou non -hygiénisées issues des stations d'épuration.

La collectivité a décidé de retraiter ses boues par une unité de mobile de déshydratation par l'intermédiaire de Suez Organique. Celle-ci a été installée du 9 juin au 30 juillet 2021 et a permis de retraiter 805 m3 de boues de la station de Bretoncelles soit 19 tonnes de matières sèches.

Il est à noter que les boues des stations voisines de Condé sur Huisne et Condeau ont également été ramenées dans le silo de la station pour être concentrées.

Elles ont ensuite été évacuées sur la plateforme de compostage de Berchères Saint Germain ;

Le prix d'un m3 d'assainissement facturé aux abonnés, basé sur une consommation de 120 m3 est de 2,52 euros TTC pour 2021.

Il est à noter le bon rendement épuratoire de la station de traitement, les normes de rejet sont respectées.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur l'adoption du rapport présenté. Le rapport sera consultable à la Mairie et sur le site internet de la Commune.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, décide à l'unanimité,

- d'adopter le rapport présenté.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification du 04/05/2022
Le Maire,
Daniel CHEVÉE

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire.

MAIRIE DE BRETONCELLES 61 Orne

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

(article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Commune de BRETONCELLES

Rapport sur le prix et la qualité du Service d'Assainissement Collectif

Année 2021

Bretoncelles, le 29 avril 2022

Le Maire,

MAIRIE DE BRETONCELLES 61 Orne

Daniel CHEVÉE

Document réalisé avec l'aide du :

L'ORNE
Conseil départemental

1.1 ORGANISATION DU SERVICE 4
1.2 PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE 4
1.3 ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D201.0) 4
1.4 CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE 4
1.5 NOMBRE D'ABONNEMENTS (VP.056) 4
1.6 VOLUMES AEP FACTURES EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF (VP.068) 5
1.7 CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE 5
1.8 OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES 5
2.1 FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR AU 1ER JANVIER 2013 9
2.2 PRIX TTC DU SERVICE AU M3 POUR 120M³ (D204.0) 9
2.3 RECETTES D'EXPLOITATION 11
3.1 TAUX DE DESSERTE PAR DES RESEAUX DE COLLECTE D'EAUX USEES (P201.1) 12
3.2 INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES (P202.2) 12
3.3 CONFORMITE DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS (P203.3) 14
3.4 CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION (P204.3) 14
3.5 CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION (P205.3) 14
3.6 TAUX DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'EPURATION EVACUEES SELON DES FILIERES CONFORMES A LA REGLEMENTATION (P206.3) 14
4.1 TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE (DC.195) 15
4.2 ETAT DE LA DETTE 15
4.3 PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE 15
4.4 MONTANT DES ABANDONS DE CREANCE OU DES VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE (P207.0) 15

Indicateurs applicables en assainissement collectif

(Décret et arrêté du 2 mai 2007 relatif aux RPQS)

Indicateurs descriptifs des services

D201.0 : estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif

D202.0 : nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées

D203.0 : quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

D204.0 : prix TTC du service au m^3 pour 120 m^3

Indicateurs de performance

P201.1 : taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

P202.2 : indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

P203.3 : conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

P204.3 : conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

P205.3 : conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

P206.3 : taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation

P207.0 : montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

PARTIE 1 - CARACTERISTIQUES DU SERVICE

1.1 Organisation du service

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'assainissement pour l'exercice **2021**

La collectivité dépend de l'agence de l'eau **Loire-Bretagne** et l'alimentation en eau potable sur le territoire de la collectivité est assurée par :

- la commune de Bretoncelles
- le syndicat Perch'Est
-la Commune de St Victor de Buthon
-La Société Fermière de Mamers (Dorceau)
-la Commune de Sablons sur Huisne

L'exploitation de la station d'épuration est effectuée par la commune de Bretoncelles.

La collectivité dispose d'un règlement d'assainissement adopté par délibération en date du **24 avril 1998** (visa de la préfecture le 29 avril 1998).

1.2 Prestations assurées dans le cadre du service

La collectivité assure les missions suivantes :

- la collecte des eaux usées,
- le transport des eaux usées,
- le traitement des eaux usées,
- l'élimination des boues et le contrôle des raccordements.

La facturation est assurée par la collectivité.

1.3 Estimation de la population desservie (D201.0)

Le service public d'assainissement collectif desservait **962** habitants au 31 décembre 2021.

Un habitant, y compris les résidents saisonniers, est compté comme desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

1.4 Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en régie.

1.5 Nombre d'abonnements (VP.056)

Abonnements	2010 à 2011	2012 à 2015	2016	2017 à 2020	2021
Nombre total d'abonnements	458	461	457	459	465
Nombre d'habitants desservis	948	954	946	950	962

Aucune autorisation de déversement n'a été délivrée en 2021 (D202.0)

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement. Les abonnés non domestiques sont ceux dont les effluents, par leur quantité ou leurs caractéristiques ne sont pas assimilables à ceux des effluents domestiques et qui sont, de ce fait, assujettis à la redevance de pollution non domestique de l'agence de l'eau.

1.6 Volumes AEP facturés en assainissement collectif (VP.068)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Volumes facturés (m^3)	29515	31142	28473	29115	27758	29921	30003	31172	30542	29412	31868
Variation (%)		5,50%	-8,57%	2,20%	-4,66%	7,79%	0,27%	3,90%	-2,02%	-3,84%	8,35%

La consommation moyenne en 2021 par habitant est de **32.86** m^3/an soit 90.01 l/j, ce qui est très inférieur au ratio traditionnellement retenu de 150 l/j pour la consommation domestique d'un habitant. Cependant, cette moyenne équivaut à celle rencontrée en milieu rural (100 l/j/hab.).

A noter que les volumes facturés par le Service d'Assainissement Collectif sont calculés à partir des consommations d'eau potable et peuvent différer de la réalité en raison :

- de volumes d'eau non comptabilisés et entrant dans le réseau de collecte (par exemple : forage particulier d'eau utilisé pour la consommation domestique)
- de volumes d'eau comptabilisés et n'entrant pas dans le réseau de collecte (par exemple : arrosage du jardin à partir du réseau d'eau potable)
- des différents usages domestiques

1.7 Caractéristiques du réseau de collecte

1.7.1. Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées (VP.077) :

Le réseau d'eaux usées est d'une longueur (hors branchements) de 6,93 kilomètres. Le linéaire de réseaux de collecte unitaires est de 0 kilomètres **(VP.199)** et le linéaire de réseaux de collecte séparatif est de 6,93 (**VP.200).**

Communes	2010 à 2020	2021
BRETONCELLES	6,93	6,93
Total en km	6,93	6,93

1.7.2. Identification des ouvrages existants sur le réseau de collecte des eaux usées :

Le réseau d'assainissement actuel dispose de 3 postes de refoulement en plus de celui présent sur la station.

Localisation	Débit P1	Débit P2	2021	Description
Poste Les Grands Prés	20 m^3/h	20 m^3/h	27 339 m^3	Refoulement
Poste Ernest Sagot	15 m^3/h	15 m^3/h	2 076 m^3	Refoulement
Poste d'Arrondeau	15 m^3/h	15 m^3/h	1 909 m^3	Refoulement

Il existe trois déversoirs d'orage : un en aval et un en amont de la station d'épuration et un troisième aux Grands Prés.

1.8 Ouvrages d'épuration des eaux usées

1.8.1. Traitement des effluents :

La collectivité possède un ouvrage de traitement situé sur sa commune et les caractéristiques générales de cet ouvrage sont les suivantes :

Type de station	Capacité nominale	Charge hydraulique nominale	Année de Construction	Constructeur	Maître d'œuvre	Localisation du rejet
Boues activées en aération prolongée	1200 EH	180 m3/j	1993	SFA	DDE	La Corbionne

Les capacités sont les suivantes :

La charge brute de pollution organique **(VP.176)** est de 23.75 DBO_5 /j pour 2021.

Paramètre en kg/j	MES	DBO5	DCO	NTK
2013 (mars)	26.1	19.5	67.9	8.5
2013 (oct)	35.1	31.1	73.9	8.6
2014 (mars)	30.6	31.3	80.4	9.4
2014 (oct)	36.2	31.7	74.3	9.0
2015 (mai)	89.4	26.6	105.9	11.5
2015 (sept)	32.5	22.7	72.6	8.7
2016 (mai)	55.1	31.9	88.2	10.3
2016 (sept)	49.2	35.5	93.5	10.2
2017 (mars)	30.2	27.4	77.7	8.2
2017 (sept)	46.4	19.0	61.6	9.0
2018 aout	27.1	26.9	65.5	7.5
2018 oct	29.8	22.1	74.9	8.0
2019 (juil)	31.0	31.0	85.6	10.0
2019 (juil)	31.0	25.7	71.3	9.7
2020 (mars)	20.7	17.1	39.7	4.7
2020 (aout)	33.7	28.6	69.8	9.6
2021(août)	40.6	26.0	80.7	8.5
2021 (nov)	29.3	21.5	105.7	8.0
Moyenne en kg/j	37.4	26.4	77.2	8.9
Charge en EH	535	489	643	590

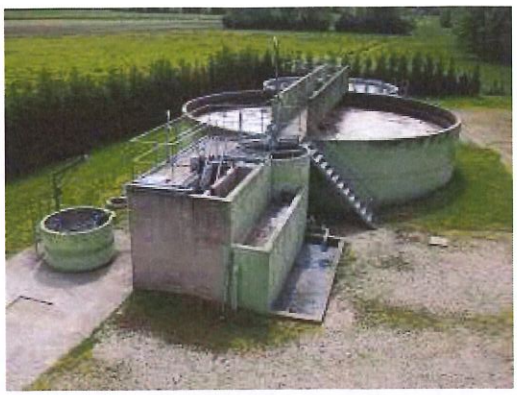

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Volume AEP assujetti m3	29 515	31 142	28 473	29 115	27 758	29 921	30 003	31 172	30 542	29 412	31 868
Volume eaux usées entrant m3	58 035	69 540	74 987	76 287	60 630	53 734	50 180	68 128	55 930	53 399	55 794
Volume eaux usées by-passé m3											
Volume total eaux usées m3	58 035	69 540	74 987	76 287	60 630	53 734	50 180	68 128	55 930	53 399	55 794
Pluviométrie mm	588	866	840	942	571	638	745	838	845	869	801

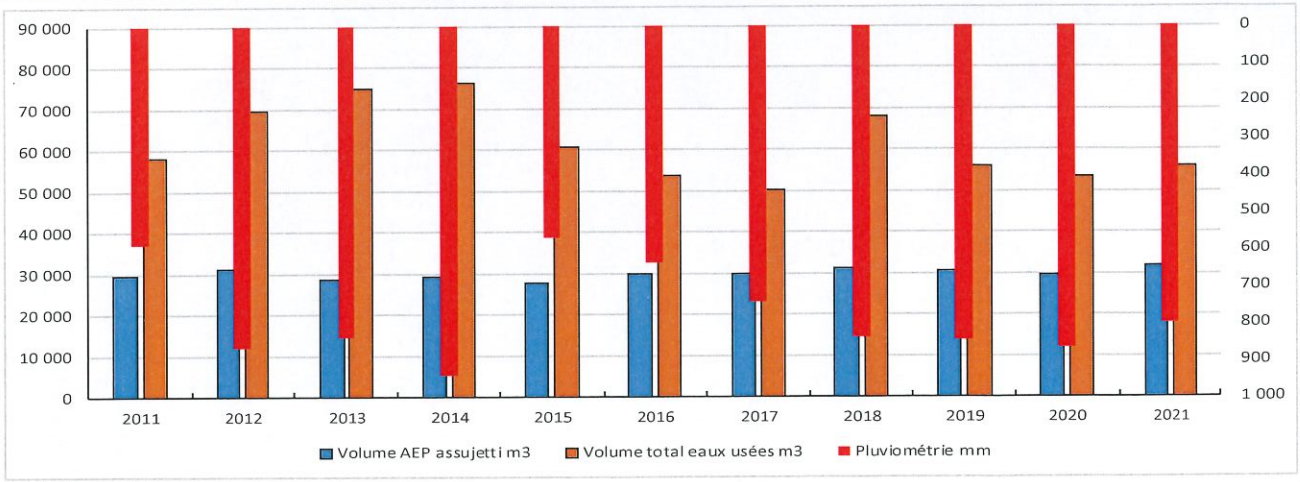

L'écart mesuré entre le volume d'eau potable et le volume d'eaux usées s'explique par la collecte d'eaux parasites. Le diagnostic du réseau s'est terminé en 2012 et a permis d'identifier les anomalies et de lister les travaux à effectuer.

1.8.2. Prescription de rejet :

L'effluent traité doit respecter l'autorisation préfectorale de rejet en date du 4 février 1994 ainsi que l'arrêté du 21 juillet 2015.

	Arrêté du 21 juillet 2015		Arrêté préfectoral du 4 février 1994	
Paramètres	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
MES	/	**50 %**	**30**	/
DCO	**200**	**60 %**	**90**	/
DBO_5	**35**	**60 %**	**30**	/
NTK	/	/	**10**	/
NGL	/	/	**20**	/
Pt	/	/	**5**	/

Selon l'article 20 de l'arrêté du 21 juillet 2015, la collectivité doit réaliser une surveillance du fonctionnement et des rejets de sa station d'épuration. Ces contrôles permettent de quantifier les charges polluantes que reçoivent la station et son rendement épuratoire.

2021				
Paramètres	MES	DBO5	DCO	NTK
Nombre de bilans réalisés	1	1	1	1
Nombre de bilans conformes :				
selon l'arrêté du 21 juillet 2015	1	1	1	1

1.8.3. Quantité de boues produites (D203.0):

Toute station d'épuration produit des résidus d'épuration, appelés « boues d'épuration ». Ces boues doivent être éliminées dans des filières de valorisation réglementées, dites conformes comme par exemple l'épandage agricole ou l'incinération.

Les boues de la station sont stockées dans un silo de **438.6 m^3**.

Suite à la pandémie de Covid 19, l'arrêté du 20 avril 2020 modifié par l'arrêté du 30 avril 2021, interdit dorénavant l'épandage des boues non-chaulées ou non -hygiénisées issues des stations d'épuration.
La collectivité a décidé de retraiter ses boues par une unité de mobile de déshydratation par l'intermédiaire de Suez Organique. Celle-ci a été installée du 9 juin au 30 juillet 2021 et a permis de retraiter 805 m3 de boues de la station de Bretoncelles soit **19 T MS.**
Il est à noter que les boues des stations voisines de Condé sur Huisne et Condeau ont également été ramenées dans le silo de la station pour être concentrées.
Elles ont ensuite été évacuées sur la plateforme de compostage de Berchères Saint Germain ;

1.8.4 Conclusion de SATTEMA

Suite au bilan 24 heures du 24 et 25 août 2021, SATTEMA indique :
La station respecte l'arrêté national et le récépissé de déclaration. Le poids des boues était un peu élevé mais le rejet était de bonne qualité durant le bilan 24 h.
Les boues du silo ont été déshydratées par une unité mobile, installée à la station d'épuration. Elles ont ensuite été évacuées vers la plateforme de compostage de Berchères Saint Germain.
Pour rappel, afin de diminuer l'arrivée d'eaux claires parasites en périodes pluvieuses, des travaux sur le réseau sont à prévoir. Aussi, le SATESE a proposé à la collectivité de réaliser une nouvelle inspection télévisée sur les secteurs de la Donnette, la RD 294 et la rue Ernest Sagot. Elle permettra d'actualiser l'état du réseau et de déterminer le type de travaux à prévoir.
Il est également rappelé qu'une étude diagnostic du système d'assainissement doit avoir lieu tous les dix ans. Il convient donc de la prévoir dès 2022.

Suite au bilan 24 heures du 3 et 4 novembre 2021, SATTEMA indique :
La station respecte l'arrêté national et le récépissé de déclaration. Le rejet est de bonne qualité cependant le débit nominal est dépassé. En effet, le réseau collecte des eaux claires parasites en quantité importante.
Une nouvelle inspection télévisée est prévue début 2022 sur les secteurs de la Donnette, la RD 294 et la Rue Ernest Sagot. Elle permettra d'actualiser l'état du réseau et de déterminer le type de travaux à prévoir.
Il est également rappelé qu'une étude diagnostic du système d'assainissement doit avoir lieu tous les dix ans. Il convient donc de la prévoir dès 2022.